Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC Global Investment Funds - Global Emerging Markets Local Debt

Catégorie XC LU0404504911

Un compartiment de **HSBC Global Investment Funds** (l'«OPCVM»), géré par HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.

Objectifs et politique d'investissement

- Vise à dégager une croissance de votre investissement et des revenus sur le long terme.
- Le fonds détiendra principalement des titres de créance de différentes catégories de notation émis par des Etats et des sociétés ayant leur siège dans un pays émergent. Les titres de créance seront principalement libellés dans la devise locale. Le fonds pourra également détienir des titres de créance libellés en dollars US ou en devises de pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
- Le fonds peut utiliser des instruments dérivés afin d'améliorer les rendements, d'accroître son exposition aux devises, de réduire les impôts et de contribuer à la réalisation de son objectif.
- Vous pouvez vendre votre investissement n'importe quel jour ouvrable en présentant une demande à l'Administrateur avant la limite de négociation.
- Le revenu est intégré à la valeur de votre investissement.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 années à venir.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement généralement plus faible — Rendement généralement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Plus de détails sur cette notation

La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques.

Pour quelle raison le fonds est-il classé dans la catégorie 5?

Les titres à revenu fixe sont plus risqués que les instruments du marché monétaire du fait d'un risque de crédit et d'un risque de taux d'intérêt accentués. Les marchés émergents sont encore au début de leur développement et font généralement l'objet de niveaux de fluctuation des rendements plus importants que les économies bien établies. Toutefois, les titres de créance ne sont pas exposés au risque sur actions et sont par conséquent moins risqués que les actions.

Risques importants non pris en considération de manière adéquate par le SRRI

- **Risque de taux d'intérêt** Lorsque les taux d'intérêts augmentent, la valeur des titres de créance baisse. La valeur des titres de créance est inversement proportionnelle aux mouvements des taux d'intérêt.
- **Risque de taux de change** L'investissement dans des actifs libellés dans une monnaie autre que la propre devise de l'investisseur expose la valeur de cet investissement à des fluctuations de taux de change.
- **Risque lié aux instruments dérivés** La valeur des contrats sur produits dérivés dépend de la performance d'un actif sous-jacent. Un léger changement dans la valeur de l'actif sous-jacent peut donner lieu à une modification importante de la valeur de l'instrument dérivé. Contrairement aux instruments dérivés réglementés et négociés sur une bourse, les instruments dérivés négociés de gré à gré sont assortis d'un risque de crédit associé à la contrepartie ou l'établissement effectuant la négociation.
- **Risque lié aux titres à revenu fixe des marchés émergents** Les économies émergentes affichent généralement des niveaux de risque d'investissement plus élevés. Les marchés ne sont pas toujours bien réglementés ou efficaces et les investissements peuvent être soumis à une liquidité réduite (la liquidité mesure la facilité avec laquelle un investissement peut être converti en numéraire sans entraîner une perte de capital) ainsi qu'à un risque plus élevé portant sur l'incapacité des émetteurs des titres de créance à honorer leurs obligations de remboursement, à savoir un risque de défaillance.
- **Risques opérationnels** Ceux-ci sont à la charge du Conseiller en investissements. Les principaux risques sont liés aux défaillances des systèmes et des procédures. Les Conseillers en investissements sont contrôlés via des fonctions indépendantes chargées du contrôle des risques; ils font l'objet d'audits internes et externes indépendants et sont supervisés par leur autorité de régulation des marchés financiers.

Frais du fonds

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,54%
Frais de sortie	0,00%
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,80%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Sans objet

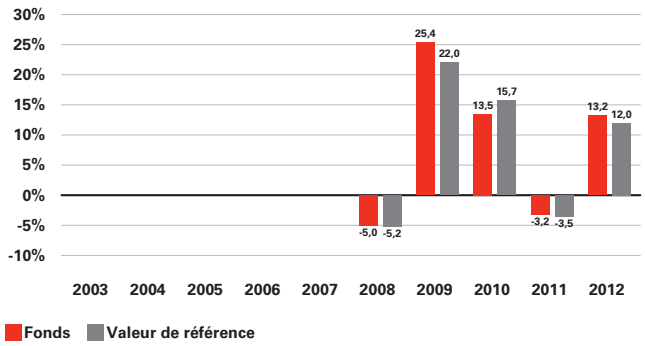
Les frais d'entrée et de sortie indiqués représentent le montant maximum qui peut être prélevé. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir les frais réels auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation, car le prix de cette catégorie d'actions n'a pas été fixé pour un exercice complet. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Le fonds définit un montant maximum pouvant être facturé. Lorsque les frais dépassent ce montant maximum, la Société de gestion prend à sa charge tous les frais excédant ce montant maximum.

Pour de plus amples informations sur les Frais, consultez la section 2.10. «Frais et dépenses» du Prospectus complet.

Performances passées



La performance obtenue par le passé ne préjuge en rien des résultats futurs ; la valeur de votre investissement et tout revenu en découlant peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. La performance passée de cette catégorie d'actions est calculée en USD.

Le calcul de la performance est fondé sur la valeur nette d'inventaire et toute recette distribuable a été réinvestie. La performance passée tient compte de tous les frais courants, à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

Le fonds a été lancé le 30/07/2007.

L'indice de référence de l'investissement du fonds est, à des fins de comparaison, 50% JP Morgan GBI EM Global Diversified 50% JP Morgan ELMI+.

Historique de l'indice de référence de l'investissement comparable : JP Morgan GBI EM Global Diversified à partir du lancement - 31.12.2010.

La performance a été simulée en utilisant l'historique d'une ancienne catégorie d'actions.

Informations pratiques

Dépositaire

RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Informations complémentaires

De plus amples informations concernant l'OPCVM, y compris le dernier Prospectus, le dernier cours publié des actions, le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent être obtenus gratuitement, en anglais, auprès de l'Administrateur : RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg ou sur le site http://www.assetmanagement.hsbc.com . Le Prospectus le plus récent est disponible en anglais et allemand. Ce document se réfère à un seul compartiment de l'OPCVM. Le Prospectus et les rapports annuels et semestriels sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM.

Catégories d'actions

D'autres catégories d'actions sont également disponibles, pour plus de détails se reporter à la section 1.3 «Informations relatives aux Classes d'Actions» du Prospectus. Vous avez la possibilité de convertir vos actions en actions d'un autre fonds ou d'une autre catégorie d'actions de la Société. Les détails concernant la conversion des actions figurent à la section 2.6 «Conversion d'Actions» du Prospectus (il est à noter qu'une commission de vente peut être prélevée).

Fiscalité

La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir des répercussions sur votre situation fiscale personnelle.

Société de gestion

La responsabilité de HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document se révèlent trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Responsabilité distincte

Le fonds est une Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois avec une responsabilité distincte entre les compartiments. En d'autres termes, les actifs d'un compartiment sont séparés des actifs des autres compartiments et votre investissement ne peut pas être utilisé pour payer le passif d'un autre compartiment.

Agréments

Ce fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. est une société agréée au Grand-Duché de Luxembourg et réglementée par la CSSF.

Date de publication

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2013.